



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 40820

Texte de la question

106 enfants, c'est le nombre exact de jeunes enfants handicapés qui, dans le département de la Sarthe, attendent vainement depuis la rentrée de septembre dernier de pouvoir être scolarisés. Faute de structures adaptées disposant de capacité d'accueil suffisante, en particulier dans les instituts médico-éducatifs et les services d'aide et de soins à domicile, ces enfants sont aujourd'hui à la charge de leurs parents qui doivent les garder à la maison et assumer eux-mêmes leur éducation. Les démarches entreprises par les familles depuis plusieurs mois auprès des administrations concernées sont restées lettres mortes et désormais les enfants et leurs parents souhaitent ardemment que leur situation qui, malheureusement, n'est pas propre à la Sarthe soit réellement prise en compte. Ils attendent que des crédits exceptionnels soient débloqués, en plus du plan pluriannuel évoqué en 1997 et mis en oeuvre l'an passé, pour augmenter le nombre des places dans les structures d'accueil pour les enfants handicapés. M. Pierre Hellier demande donc à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui faire savoir si le Gouvernement entend, dès cette année, faire un effort tout particulier à destination de ces jeunes enfants handicapés en allouant des crédits supplémentaires pour la création ou l'agrandissement de structures d'accueil permettant ainsi d'assurer leur scolarité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40820

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 628